
Discours de la députation de la section de la Liberté (Paris) qui félicite la Convention pour avoir déjoué les conspirateurs et offre en don une épée d'argent, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la section de la Liberté (Paris) qui félicite la Convention pour avoir déjoué les conspirateurs et offre en don une épée d'argent, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 47-48;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20198_t1_0047_0000_12

Fichier pdf généré le 23/01/2023

atroce, celui d'envelopper nos droits et la liberté d'un crêpe affreux teint du sang des patriotes attendent maintenant que la justice nationale ait vengé la nature. L'orage qu'ils prétendaient former, tonne en ce moment sur leur tête coupable et la foudre va frapper tous les auteurs de cet horrible complot.

Législateurs, nous renouvelons ici le serment que nous avons fait dans cette enceinte, il y a onze jours, celui de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour défendre la représentation nationale, la liberté et l'égalité. Vive la République, Vive la Montagne.

86

Ils sont aussi ceux de la société républicaine sans-culotte des Lombards, des sections des Gardes-Françaises, de la Liberté, qui remet en même temps une épée à garde d'argent, pour être donnée à celui de nos frères qui s'est le plus distingué à la reprise de Toulon; de l'Homme-Armé, de la section Révolutionnaire, de celle de Bondy, qui promet à la République 8 milliers de salpêtre, et qui annonce en avoir déjà remis 1 139 livres et demie à l'administration de la commune d'Auteuil, ainsi que des sans-culottes de fauxbourg Antoine, dont l'adresse, ainsi que la réponse du président, sera insérée au bulletin, avec mention honorable au procès-verbal (1).

a

L'ORATEUR de la Sté Républ. des Lombards.

Citoyen président,

La Société républicaine sans-culottes des Lombards est venue ces jours derniers (2) vous manifester son vœu sur les mesures qu'a prises la Convention contre les menées liberticides des ennemis de la chose publique, l'assemblée générale de la section par un arrêté qu'elle a pris hier (ne pouvant s'assembler que les jours indiqués par la loi) vient aujourd'hui vous manifester les mêmes sentiments, n'ayant rien à ajouter aux expressions énergiques énoncées dans l'adresse de la susdite société n'étant composée jusqu'à ce moment que de citoyens de la section.

Et elle promet la surveillance contre tous ceux qui oseroient attenter l'avilissement ou la dissolution de la Convention. Elle jure ne faire qu'un faisceau pour la défendre. Vive la République (3).

b

L'ORATEUR de la sectⁿ des Gardes-Françaises.

La Section des Gardes-Françaises étoit impatiente de joindre son hommage à ceux que vous

(1) P.V., XXXIV, 28. *J. Sablier*, n° 1213; *Batave*, n° 400; *J. Perlet*, n° 546; *Mon.*, XX, 20.

(2) *Arch parl.*, LXXXVI, 627.

(3) C 299, pl. 1045, p. 36. Signé : ROUCHAS (présid.). Mention dans *J. Perlet*, n° 546; *J. Sablier*, n° 1213; *J. Mont.*, n° 129; *Mon.*, XX, 21; *Débats*, n° 548, p. 10; *Ann. patr.*, n° 445; *M.U.*, XXXVIII, 60.

avez déjà reçus; il n'en sera ni moins pur, ni moins sincère, pour avoir été retardé, malgré nous de quelques instans.

Notre profession de foi est la même que celle de tous nos frères de Paris; celle de tous les départemens sera la même encore. Ils jureront, comme nous, reconnoître la Convention comme l'unique point de ralliement de tous les vrais Républicains, comme l'unique centre de la confiance du peuple. Ils vous féliciteront de l'attitude ferme et majestueuse que vous avez conservée au milieu des horribles complots qui vous environnoient, et qui n'auroient pu vous atteindre sans anéantir les fondemens de la République une et indivisible. Ils admireront le génie qui préside à vos comités, et qui déjoue tant de trames, si méchamment ourdies, et si honteusement criminelles.

Représentans du peuple, que du haut de la Montagne Sainte la massue de la vengeance nationale tombe pour écraser ces lâches imposteurs, dont la bouche a prostitué le langage du patriotisme. Nouveaux Hercules, exterminatez ces monstres, qui infestoient la terre de la Liberté. Qu'ils sachent que les flots impurs vomis par la Ligue des tyrans viendront se briser contre cette montagne inébranlable, et que pas un des complots liberticides, ne peut échapper à votre surveillance. Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne (1).

c

Le cⁿ TITELoux, orateur des sections de Versailles. Représentans du peuple français,

Grâces soient rendues à vos infatigables travaux. Vous avez encore une fois rassuré les bases de la Liberté qui est votre ouvrage. Vous avez démasqué les faux patriotes, vous avez dévoilé les conspirateurs. Nous vous devons notre salut, recevez l'assurance de notre reconnaissance et de notre attachement.

Périr de la main des factieux qui tuent la liberté, c'est périr avec douleur. Périr en protégeant les jours de la représentation nationale, c'est mourir pour la patrie, c'est laisser avec joie son dernier soupir à la postérité heureuse et libre.

Que les traîtres découragés pâlisent. Chacun de leurs attentats est pour la révolution un nouveau triomphe. Ils verront dans la crise que nous préparait leur perfidie, tous les bras élevés pour précipiter leur chute et pour ombrager la Montagne. Nous l'avons juré, recevez de nouveau par notre organe le serment des sections de Versailles. Nous exterminerons les traîtres à la pa-

(1) C 299, pl. 1045, p. 37. Extrait des reg. de l'ass. gle, 30 vent. (p. 38) : « L'assemblée générale par un mouvement spontané décide à l'unanimité qu'elle se transportera demain primidi, avec ses corps constitués, à la Convention nationale pour la féliciter d'avoir déjoué les complots liberticides des ennemis du bien public et témoigne en même temps la peine qu'elle ressent de ce que la distance qu'il y a d'une séance à l'autre l'a mis dans le cas de ne le pouvoir faire plus tôt.

Signé : CARRÉE (présid.), THIERRY (secrét.), P.c.c. : GOURDAULT (secrét.-greffier) ».

Mention dans *C. Eg.*, n° 581; *B^m*, 13 germ. (1^{er} suppl^t); *Ann. patr.*, n° 445; *J. Mont.*, n° 129; *J. Sablier*, n° 1213; *Débats*, n° 548, p. 10; *Mon.*, XX, 21.

trie et les conspirateurs contre la liberté. Restez à votre poste, le nôtre est de vous défendre jusqu'à la mort. La cinquième section, dite de la Liberté, offre à la Convention une épée à garde d'argent pour être donnée à celui de nos frères d'armes qui s'est le plus distingué à la prise de Toulon (1).

d

L'ORATEUR de la sectⁿ de l'Homme-Armé.

Citoyens représentans,

L'obéissance à la loi nous a forcé d'attendre le décade pour vous féliciter sur vos immenses travaux. L'assemblée générale de la section de l'Homme-Armé est toute entière en présence des représentans du peuple. Elle déclare qu'elle partage les principes de son Comité révolutionnaire, que le vœu qu'il a émis dans le sanctuaire des lois est celui de la section entière. Elle a éprouvé avec les bons Républicains, avec tout le peuple français un sentiment de reconnaissance bien prononcé pour le grand exemple que vous venez de donner à l'univers;

Première sentinelle du peuple vous avez garanti la Patrie d'un danger dont la République étoit menacée. Vous avez encore une fois sauvé la France. Naguères vous lui avez donné une Constitution, vous venez de préserver sa vie.

Pères, mères, femmes, enfants, tous les citoyens invoquent les lois vengeresses, contre tous les genres de conspirations, contre tous les faux patriotes qui ont trahi la liberté et la République. Ils dévouent au glaive de la loi les têtes de tous les conjurés de tel parti qu'ils soient, s'ils ont osé méconnoître les droits du peuple et ses lois. Ils applaudissent aux mesures énergiques de Salut public prises par la Convention nationale.

Comme d'autres Spartiates, c'est ici le passage des Termopyles; tous les citoyens périront plutôt que de laisser porter atteinte à la Convention nationale, centre d'union et de principes de la Souveraineté du peuple. C'est aux Spartiates que la Grèce doit son salut, c'est à vous que nous devons la liberté et le salut de la Patrie.

Citoyens Représentans, gardez le gouvernail, le vaisseau est agité, nous saurons tous résister à la tempête, nos corps vous serviront de rempart. Restez à votre poste où vous a placé un grand peuple, il est votre force contre tous les ennemis de la Patrie et tous les tyrans du monde. Vive la République, Vive la Montagne (2).

(1) C 297, pl. 1015, p. 17. Signé : FAUVET (6^e sectⁿ), DEMOUY (4^e sectⁿ), MAICHARD (8^e sectⁿ), J.B. THOURY (13^e sectⁿ), BRETON (3^e sectⁿ), Félix NOGARET (7^e sectⁿ), CONVENANCE (12^e sectⁿ), SOROT (1^{ère} sectⁿ), TITELOUX (5^e sectⁿ). La p. 16 est l'extrait du p.-v. de la 5^e sectⁿ chargeant le cⁿ TITELOUX de remettre l'épée à la Convention. Elle est signée de MASSON (présid.), et de CHOLLET (secrét.). Mention dans *B^{tn}*, 5 germ. (2^e suppl^t); *J. Mont.*, n° 129; *M.U.*, XXXVIII, 60; *Batave*, n° 401; *J. Sablier*, n° 1211.

(2) C 299, pl. 1045, p. 42. « L'assemblée générale, en sa séance du 30 ventôse, a arrêté la présente rédaction comme constituant l'expression de son vœu et des principes qui la dirigeront toujours ».

RICHEBRAQUES (secrét.-greffier), ELVOUT (?) (présid.). P.c.c. : CHARLET (secrét.). Mention dans *Débats*, n° 553, p. 106; *M.U.*, XXXVIII, 60; *J. Mont.*, n° 129; *J. Sablier*, n° 1213.

e

L'ORATEUR de la sectⁿ révolutionnaire.

Législateurs,

Vous nous avez fait part d'un complot contre la liberté et l'égalité, nous ne vous en félicitons pas. Des républicains ne savent pas flatter; nous venons vous dire que les citoyens de la Section révolutionnaire sont debout, et que leurs mains qui savent métamorphoser la terre en foudre pour écraser les tyrans sauront pulvériser les factieux et les intrigans.

Législateurs, restez fermes à votre poste. Nous retournons au nôtre (1).

f

L'ORATEUR de la sectⁿ de Bondy.

Représentans d'un peuple libre et qui veut toujours l'être.

La section de Bondy a partagé avec toutes celles de Paris l'horreur et l'indignation qu'a inspiré le complot infernal dirigé contre la Représentation nationale et bientôt toute la France entière instruite qu'une trame aussi odieuse a été ourdie contre la Liberté s'empressera comme nous à venir vous protester de son inviolable attachement à la Sainte Montagne et à ses décrets, à vous féliciter sur les mesures sages et vigoureuses que vous prenez pour faire punir les traîtres de toutes espèces, et comme nous enfin vous inviter à rester courageusement au poste qu'elle vous a confié jusqu'à ce que ses ennemis soient contraints à vous demander la paix.

Eh quoi! des scélérats avaient encore osé conspirer la perte de la Patrie, ils ne s'apercevaient donc pas que la constante énergie que vous mettez à affermir la République sur des bases inébranlables vous avait mérité la confiance sans bornes des vrais amis de la Liberté, ils ne s'apercevaient donc pas combien les Français révèrent, et exécutent vos lois, ils étoient assez aveugles pour ne pas voir des millions de bras armés pour repousser et anéantir tous les esclaves de leurs complices, les victoires remportées sur eux, l'extraction du salpêtre qui doit les pulvériser, les armes de toute espèce se faire avec une activité miraculeuse... Eh bien! que ceux qui seraient tenté de les imiter tremblent en apprenant à nous connaître qu'ils sachent enfin que nous formons autour de vous un rempart inexpugnable, et qu'il faudra avant de vous atteindre marcher sur nos cadavres sanglants, que nous l'avons juré, que nous le jurons encore.

Dans la crainte que des patriotes ne soient incarcérés, nous vous demandons que vous hâtiez

(1) C 299, pl. 1045, p. 43. Signé : BESSE (secrét.), PHILBORD. Extrait des reg. de l'ass. gl^e (p. 46) : « Le décade 30 ventôse l'assemblée a arrêté que le 1^{er} germinal elle se porteroit en masse à la Convention nationale pour l'instruire que la section sera toujours unie à elle pour traverser et anéantir les conspirateurs et les ennemis de la chose publique, qu'elle est constamment debout ».

Signé au procès-verbal : CROISSANT (présid.), BESSE (secrét.). Mention dans *M.U.*, XXXVIII, 60.